



1535 - UN SOUFFLE PUISSANT

Poursuites contre Messire Pierre ? prêtre, demeurant à Bouy (-sur-Orvin), en 1535.

Le promoteur expose qu'un jour, en donnant la communion à plusieurs habitants dudit lieu, l'accusé, par manque de soin, a laissé tomber par terre une hostie consacrée.

L'accusé dit qu'il avait plusieurs hosties consacrées sur la patène et que, comme il présentait la communion à une femme, elle souffla si fortement que cela fit tomber une hostie par terre.

Il la ramassa avec le plus grand respect et il n'y eut aucun scandale.

Néanmoins il est défendu à l'accusé, sous les peines canoniques, d'administrer à l'avenir la communion de cette manière.

Il devra se servir du calice ou d'un vase profond.



Il est condamné à une amende de 5 sous tournois et aux dépens du promoteur.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, page 445